# Marchés publics

L'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 définit les marchés publics comme étant « les contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs soumis à la présente ordonnance avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services ». Ils relèvent du décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Avis de marchés en cours

Pour accéder à la page en direct, aller surhttps://estuaire-sillon.e-marchespublics.com/

*cliquer sur l'image pour accéder*

**S'INSCRIRE AUX NEWSLETTERS**
Gardez le contact avec votre territoire

**VOTRE COURRIEL**

*nom@domaine.dom*

**JE M'ABONNE**

ARCHIVES
DÉSINSCRIPTION

# Dans cette rubrique

### Les 11 communes

Découvrir les 11 communes du territoire

## Les axes prioritaires

Les élus du territoire Estuaire et Sillon portent de nombreux projets regroupés sur 5 axes prioritaires

## Compétences

https://www.estuaire-sillon.fr/la-communaute-de-communes/marches-publics-488.html

## Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire administre et prend les décisions qui concernent les orientations, les actions et les programmes du territoire

## Recrutement

La Communauté de Communes est régulièrement amenée à procéder au recrutement de nouveaux collaborateurs

## Nos publications

https://www.estuaire-sillon.fr/la-communaute-de-communes/marches-publics-488.html

# FIL INFOS

+ VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT

## Jours fériés: collecte des ordures ménagères et des décheteries

ECONOMIE

## Découvrez les aides mobilisables pour les entreprises

URBANISME

## Le projet de PLUi a été arrêté par le Conseil Communautaire, consultez le bilan de la concertation publique

TERRITOIRE

## L'actualité locale version Instagram